

## OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Une aide à toute personne qui en a besoin à un moment de sa vie, quelque soit son âge et sa situation

L'Association CAD'HOME a pour but de **favoriser le maintien au foyer des membres de la famille**, des enfants notamment, et évite très souvent le placement des personnes âgées et/ou handicapées en établissement, avec toutes les conséquences néfastes que génère un tel déracinement. Nos services s'adressent aussi aux particuliers qui ont besoin d'être soulagés dans leurs tâches quotidiennes.

### Rôle de la Coordinatrice

La Coordinatrice est **l'interlocutrice privilégiée** des personnes qui font appel aux services de l'Association :

- accueil de la demande, écoute attentive ;
- **évaluation des besoins au domicile** ;
- aide à la **constitution du dossier de prise en charge** éventuelle, selon les cas ;
- planification des interventions, assurées par des professionnelles qualifiées et formées ;
- **suivi et bilan des interventions** pour s'assurer de la **qualité du service rendu** et de la **satisfaction de l'utilisateur**.

Elle travaille en partenariat avec les acteurs sociaux et médicaux de terrain et s'inscrit dans les réseaux de coordination mis en place.

**IMPORTANT** : sont exclus les actes de soins relevant d'actes médicaux.

*L'Association fonctionne en mode prestataire ET mandataire.  
(Nous vous conseillons le service le plus adapté à vos besoins et à votre situation).*

N'hésitez pas à téléphoner pour de plus amples informations...

## Nos partenaires

Les foyers les plus modestes peuvent aussi s'offrir une aide à domicile grâce aux prises en charge de certaines prestations par nos partenaires, que nous remercions :

- |            |                                  |                       |
|------------|----------------------------------|-----------------------|
| - CAF      | - CGSS                           | - Conseil Général     |
| - RSI      | - MGEN                           | - UFR                 |
| - MNT      | - GAN                            | - Mutuelle Générale   |
| - Groupama | - MGPS                           | - GFA Caraïbes        |
| - MPAS     | - MIP                            | - Moral Caraïbes      |
| - Axeria   | - Mutuelle Outre Mer             |                       |
| - MACIF    | - MAIF                           | - MatMut              |
| - SMACL    | - Assurance Mutuelle des Motards |                       |
| - MAE      | - AMF                            | - MNH                 |
| - LMDE     | - BPCE                           | - Mutualité française |
| - MACSF    | - SMIP                           | - MFFOM               |
| - UMC      | - UNEO                           | - CNG                 |
| - MNM      | - MAA                            | - MGPM                |
| - UGIM     | - MCDef                          | - Interiale           |
| - MGAS     | - MGEFI                          | - MMJ                 |

## ASSOCIATION CAD'HOME

Agrément qualité n° 08-02597-N/30-07-08-A/972/Q/015 - SIRET 497 840 991 00028 - APE 8899B  
Organisme reconnu d'intérêt général à caractère social, et certifié qualité : Label QUALISAP n° 6004877

**Pour nous contacter :** Tél./Fax : **05 96 61 79 43**

**facebook** : Cad'home Email : asso.cadhome@wanadoo.fr

**Pour nous rencontrer :**

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30  
+ de 13 h 00 à 16 h 00 les lundi, mardi et jeudi



Cité Ozanam Batelière, Hall des Bât. A2-A3, Local n° 5, rdc  
97233 SCHOELCHER

(sous le L.C.R., entrée sur l'esplanade face à l'aire de jeux pour enfants – Bus n° 24)

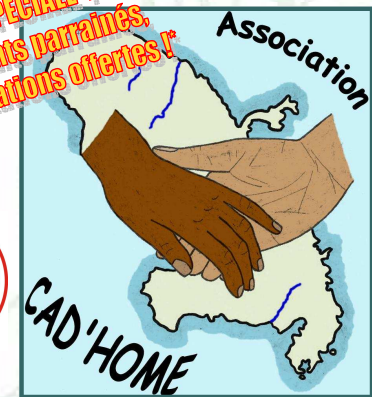
**Pour en savoir plus :** [www.associationcadhome.fr](http://www.associationcadhome.fr)

## ASSOCIATION CAD'HOME

Association Loi 1901 de **Coordination d'Aide à Domicile**



**OFFRE SPECIALE !**  
**Pour 3 clients parrainés,**  
**2 H de prestations offertes !**



POUR TOUT PUBLIC

L'Association répond aux besoins d'aide à domicile des personnes, à tous les âges de la vie, sur l'ensemble de la Martinique, afin d'apporter une aide indispensable aux familles, et contribuer à leur équilibre par :

- la valorisation de la fonction parentale,
- le soutien moral,
- l'aide au maintien de l'autonomie de la personne âgée, handicapée ou malade,
- le développement des liens sociaux.

**Permanence téléphonique : 05 96 61 79 43**  
du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 00  
(fermé le mercredi après-midi et le vendredi après-midi)

*(quelque soit l'heure, possibilité de laisser un message, qui sera traité dans les meilleurs délais)*

# CAD'HOME est la seule association certifiée qualité, en Martinique, à proposer cet ensemble de prestations

## AIDE AUX FAMILLES

### La Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F.) et l'Auxiliaire de Vie Sociale (A.V.S.)

Elles vont vous aider dans vos tâches éducatives, familiales et ménagères, à l'occasion de :

- l'accueil d'un enfant (naissance ou adoption),
- la perte d'un enfant (pour vous aider dans cette épreuve),
- grosse fatigue due à une surcharge (familles nombreuses),
- veuvage (si présence d'un enfant),
- séparation (ou divorce ou incarcération du conjoint),
- reprise d'activité (parent isolé sans aucune solution),
- famille recomposée (avec minimum 4 enfants).

Leur intervention **permet la continuité de la vie familiale** et évite l'aggravation de la situation.

**Collaboratrices éducatives** des parents, elles apportent le soutien et l'optimisme dont les parents ont besoin dans les moments difficiles face aux tâches familiales et ménagères.

Solution idéale pour une jeune mère qui souhaite reprendre ses études ou une formation alors que son bébé n'a pas encore l'âge requis pour aller en collectivité (crèche ou nounou).



Les services rendus par la T.I.S.F. et l'A.V.S. sont financés :

- par votre participation financière calculée en fonction de votre quotient familial,
- par la Caisse d'Allocations Familiales,
- ou par d'autres organismes sociaux, assurances ou mutuelles.

## AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

### L'Auxiliaire de Vie Sociale (A.V.S.) et l'Aide Ménagère

Occasionnellement ou régulièrement, elles ont pour mission d'accomplir chez les personnes âgées, retraitées, handicapées ou malades un **travail matériel, en apportant également un soutien moral et social**, notamment par :

- l'entretien journalier de la maison,
- l'accompagnement dans les déplacements : aide pour les achats courants, les démarches administratives... (dans le cadre d'une prestation à domicile),
- la préparation et l'aide à la prise des repas,
- l'entretien du linge,
- l'aide à la toilette, à l'habillage, et les soins d'hygiène,
- l'aide à la mobilité : aide au lever, au coucher, aux déplacements,
- l'aide au lien social : écoute, activités, soutien moral,
- l'accompagnement en fin de vie.

Professionnelles qualifiées, **elles permettent à la personne de rester à son domicile**, dans son cadre de vie habituel et ainsi respecter son choix, selon nos chartes déontologiques.



Les services rendus par l'A.V.S. et l'Aide Ménagère sont financés :

- par votre participation financière calculée en fonction de vos ressources,
- par la Caisse Générale de Sécurité Sociale, le R.S.I., ou le Conseil Général :
  - dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA),
  - dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- ou par certaines caisses de retraites complémentaires, assurances ou mutuelles.

## AUTRES PRESTATIONS À DOMICILE POUR TOUS

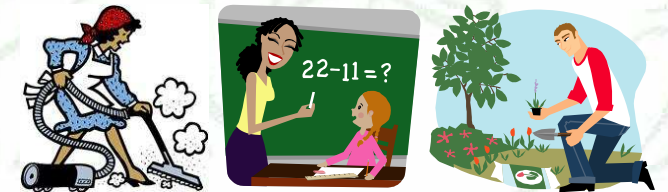
### En mode Prestataire ou Mandataire\*

Dans un souci de continuité des soins et des services, sont également proposées et coordonnées par l'Association des prestations de services **visant à favoriser le maintien à domicile et à améliorer le bien-être des personnes**, telles que :

- ménage,
- repassage,
- aide à la personne (sortie d'hospitalisation, ...),
- aide à la préparation et à la prise des repas,
- garde malade,
- garde d'enfants, régulière ou ponctuelle (y compris des enfants de moins de 3 ans),
- soutien scolaire et cours à domicile (du CP au lycée),
- assistance administrative,
- entretien du jardin, ...

Nous vous proposons des personnels qualifiés et compétents ayant de grandes qualités humaines afin que vous soyez entièrement satisfait et en totale confiance.

Certaines **prises en charges** sont éventuellement possibles. Nous vous conseillons et **vous aidons à constituer le dossier**.



\*En mode mandataire, vous êtes l'employeur. Seuls des frais de gestion, calculés mensuellement de façon dégressive, sont à régler à l'Association. Si le statut d'employeur n'est pas souhaité, ces mêmes prestations peuvent être proposées en mode prestataire (l'intervenant est notre salarié), n'hésitez pas à nous renseigner.

**Toutes nos prestations ouvrent droit à une réduction ou à un crédit d'impôt de 50 % sur le montant des factures acquittées** (nous consulter).